

Questions orales

[Traduction]

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE**LE PRINCIPE DE L'ACCORD PRÉALABLE AVANT L'EXPANSION DU PROGRAMME**

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'aimerais m'adresser au ministre d'État chargé du multiculturalisme, à la suite des questions qui lui ont été posées relativement à la campagne de publicité du gouvernement ou du parti libéral.

Le ministre a déclaré à la Chambre et lors d'entrevues qu'une campagne de publicité ne serait pas opportune, à moins que les partis ne soient d'accord. Étant donné que les avis à la Chambre diffèrent très sensiblement quant à la façon de procéder à la réforme constitutionnelle, le ministre estime-t-il opportune la très dispendieuse campagne de publicité que le gouvernement mène actuellement? A-t-il renié son principe selon lequel il ne peut y avoir de campagne de publicité que si les partis s'entendent sur les objectifs?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, le député pose là une question hypothétique, car j'ai bel et bien dit à la Chambre que le cabinet n'a pas approuvé la poursuite de la campagne. J'ai toutefois essayé de bien expliquer que si la Chambre a donné son approbation de principe, je pense qu'il soit normal d'aller de l'avant et d'expliquer cette politique gouvernementale . . .

M. Clark: Son approbation officielle?

M. Fleming: . . . tout comme les annonces qui sont parues cet été dans le cadre de ce que j'appelle la première phase reflétaient l'opinion du Parlement en général sans s'étendre à des aspects pouvant prêter à controverse.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, c'est précisément là le problème. Il n'y a pas encore eu de consensus sur la question de la réforme constitutionnelle. La Chambre n'a pas encore donné son approbation jusqu'à présent. Aussi, étant donné la teneur du mémoire du gouvernement sur les campagnes publicitaires, que le ministre a lu attentivement, j'en suis sûr, le ministre est-il disposé à déclarer catégoriquement à la Chambre qu'il ne suivra pas le conseil que renferme ce mémoire au sujet des fonds supplémentaires, ce qui nous permettrait d'être certains qu'on n'affectera plus d'autres fonds à la campagne publicitaire du parti libéral?

M. Fleming: Madame le Président, depuis plusieurs années, nous faisons nos campagnes publicitaires sur le Canada et le gouvernement national par l'intermédiaire du Bureau d'information sur l'unité canadienne. Le gouvernement précédent, dont le député faisait partie, procédait également de la sorte.

M. Nielsen: Ce n'est pas vrai.

M. Fleming: Ces annonces font partie d'une campagne permanente visant à informer le public. J'ai exposé clairement, et à plusieurs reprises aujourd'hui les principes qui me guident en ce qui concerne la publicité du gouvernement canadien. J'ai toutefois dit ce matin, et je le maintiens, qu'il faudra peut-être revoir ces principes si les provinces adoptent une position agressive sans l'approbation de leur assemblée législative, comme l'a fait le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett.

L'APPROBATION D'ANNONCES UNILINGUES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il vient de dire que c'est le Centre d'information sur l'unité canadienne qui est l'organisme chargé d'exprimer la politique gouvernementale, néanmoins un fonctionnaire de ce bureau a déclaré qu'en ce qui a trait à cette campagne, c'est le cabinet qui donne en réalité l'approbation définitive. Nous n'avons pas décidé d'adopter une seule langue. Les annonces ont été approuvées dans les deux langues.

Comme le ministre affirme que le Centre d'information sur l'unité canadienne est chargé d'exprimer la politique gouvernementale, pourquoi le cabinet a-t-il approuvé les annonces unilingues?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, le député se trompe et m'embrouille avec sa citation. A propos des annonces sur la constitution, j'ai parlé du Centre d'information sur l'unité canadienne qui relève du ministre chargé des relations fédérales-provinciales, mais je ne comprends pas la question du député. C'est une question de principe, que le député devrait comprendre: avant que nous dépensions l'argent des contribuables, il faut que le cabinet donne son autorisation. Nous avons donc approuvé la dépense de ces six millions. Cette somme n'a pas toute été dépensée. Aucune autre campagne de publicité sur la constitution n'a reçu d'approbation pour le moment.

M. Friesen: Madame le Président, le fait est que le cabinet était tellement pressé de faire paraître ces annonces qu'il en a violé la loi sur les langues officielles.

Une voix: Au fait!

M. Friesen: Je voudrais savoir qui a autorisé le ministre à dépenser de l'argent en enfreignant cette loi et, si la campagne était aussi neutre qu'il le dit pourquoi on n'a pas eu recours au bureau de l'unité nationale?

M. Fleming: Madame le Président, sauf tout le respect que je dois au député, sa question est idiote. Je suis certain que ni lui ni moi ne laisserions approuver une campagne publicitaire qui pêche ainsi. Je crois qu'il y a eu des articles dans les journaux. On m'en a parlé il y a quelques jours. Il est clair qu'une erreur a été commise. On est en train d'y remédier et les annonces ont été remplacées il y a quelque temps. Cela m'amuse beaucoup de voir l'opposition, après son expérience de six mois, monter une erreur en épingle.